CLUB DES NAGEURS SALONAIS

PERMANENCES

Elles ont lieu au siège du club le : Lundi 17h00 - 19h00.

Il n'y a pas de permanence pendant les vacances scolaires.

COMMUNICATIONS

Les informations importantes seront :

- Publiées sur le site internet du club : **https://www.cnsalonais.fr**
- Envoyées par e-mail.

ENTRAINEMENT

Par niveau, un nombre de séances obligatoires est fixé en début de saison par l'entraîneur. Si un nageur ne fait pas les entraînements demandés dans son groupe de niveau, le conseiller sportif peut le changer de niveau en cours d'année.

ABSENCES

D'une manière générale, un absentéisme exagéré entraînera la non réinscription pour l'année suivante.
Toute absence doit être justifiée auprès des entraîneurs.

RESPONSABILITE DU CLUB ET DES PARENTS

Le C.N.S. assure la responsabilité de ses adhérents de la prise en charge du nageur par l'entraîneur jusqu'à la fin des cours, des compétitions, des stages.
Les entraineurs sont en charge des nageurs dès leur arrivée au bord du bassin, et ce jusqu'à la fin du cours. Le club ne peut être tenu de tout éventuel incident arrivé en dehors du bassin.
En aucun cas le C.N.S. ne pourra être non plus tenu pour responsable hors des créneaux horaires qu'il a fixés.
Les parents doivent donc, après s'être assurés que le cours ait bien lieu, amener leurs enfants aux heures prévues **et surtout, les récupérer dès la fin des cours, compétitions et stages.**
En aucun cas, ni les entraîneurs, ni les bénévoles du club n'assureront de garderie, ni dans les vestiaires, ni sur le parking des piscines.

PASSAGE D'UN GROUPE A UN AUTRE EN FIN DE SAISON (sélection sportive)

A chaque fin de saison, l'appartenance à un groupe est remise en cause en fonction des résultats, de la motivation, le nombre de nageurs par groupe étant limité.
Certains nageurs suivront la filière « compétition », d'autres la filière « loisir sportif » et d'autres devront aller vers une autre activité extérieure au club.
En cas de souhait particulier, il faut prévenir l'entraîneur au mois de mai.

CALENDRIER SPORTIF DE LA SAISON

Il sera transmis dès que possible, en général à la première réunion parents-entraîneurs.

COMPETITIONS

1. Convocations :

Elles seront données aux nageurs suffisamment tôt pour :

- Permettre aux parents de prendre toutes les dispositions pour **l'accompagnement** sur les lieux de compétition,
- Avertir l'entraîneur, dans les deux jours suivant l'information, de l'impossibilité d'y participer.

Tous les nageurs convoqués aux INTERCLUBS, à la compétition de CLASSEMENT DES CLUBS et au MEETING de SALON doivent participer obligatoirement.
Tout nageur pratiquant la compétition se doit de respecter ses engagements. Il est en effet impensable que le C.N.S. puisse être pénalisé pour forfait ou abandon d'un nageur (les pénalités financières encourues devront être remboursées par les nageurs ou leurs parents s'ils sont mineurs). Outre cet aspect non négligeable, il s'agit aussi de l'esprit de camaraderie qui doit régner au sein du club. Par exemple : 3 nageurs préparant un relais ne doivent pas être frustrés de compétition, voire de victoire, uniquement à la suite du forfait de dernière minute du 4ème relayeur.
En cas du non respect du paragraphe "Convocations", le Comité Directeur pourra prendre des sanctions envers le nageur, allant du simple avertissement à l'exclusion du groupe et le **remboursement de l'engagement**, si forfait non déclaré 48H avant la compétition (sauf en cas de maladie avec l'obligation d'un certificat médical).

Si la sanction devait aller jusqu'à l'exclusion du nageur du groupe, celle-ci se ferait sans compensation financière.

2. Engagements nationaux-internationaux

Le Club paye uniquement les engagements nationaux en piscine et en eau libre (s'il s'agit d'engagements permettant l'obtention de points entrant dans le classement national du Club) pour les nageurs qui représentent le Club.
Tout autre engagement se fera sous condition exceptionnelle et devra être validé par le Comité Directeur du CNS afin d'être payé.

3. Déplacements :

Mis à part les **compétitions obligatoires** seuls les nageurs ayant répondu aux critères de sélection, seront engagés (technique de nage, assiduité aux entraînements, niveau de performances).

Les déplacements permettant un retour le soir même seront assurés par **les parents des nageurs**.
Les tiers transportant les nageurs au cours d'un déplacement, le font sous leur responsabilité réciproque avec les parents concernés. (Ils doivent cependant vérifier que leur assurance personnelle permet ce genre d'action).

4. Participation financière :

Le C.N.S ne participe à aucun frais dans le cas où certains nageurs souhaiteraient participer à des compétitions auxquelles ils ne seraient pas qualifiés et/ou proposés par le C.N.S.
Les frais sont normalement à la charge des nageurs et/ou de leurs parents. Toutefois, selon la compétition, et après consultation auprès du Comité Directeur, il pourra être décidé qu'une participation financière du C.N.S. forfaitaire sera allouée par enfant et par jour. La valeur de cette allocation sera ajustée en fonction des moyens financiers du club.
Pour tout désistement non justifié par un certificat médical, les frais engagés seront dus et devront être obligatoirement remboursés par le nageur ou son représentant légal.
Pour tout désistement justifiés, les frais d'annulation restent à la charge des parents..

5. Assurance :

Les entraîneurs ont des bordereaux de déclaration d'accident en leur possession, sur le bord des bassins.

STAGES

Le CNS peut éventuellement proposer des stages.

- **Extérieur :** uniquement ouvert aux nageurs du groupe « compétition élite » sélectionnés par l'entraîneur.
- **Multi-activités :** Il est ouvert aux enfants de 8 à 13 ans. Il y en a un ou deux par an.

MATERIEL

Les tee-shirts et bonnets du club sont à acheter au club.

Les couleurs du Club sont « Bleu et Jaune ». Le port du tee-shirt et du bonnet du club est obligatoire lors des compétitions.

ENTRETIEN ENTRAINEUR / PARENT

En début de saison, une réunion au bord des bassins ou en salle, réunira les parents, les nageurs, l'entraîneur concerné et le Président du Club (par groupe).
En cours d'année, les rendez-vous auront lieu en fin d'entraînement et sur rendez-vous préalable.

ACCES BASSINS

En aucun les règles du C.N.S. ne prévalent aux règles édictées par la Municipalité.
Dans tous les cas, et par mesure d'hygiène, les chaussures sont interdites sur le bord des bassins.

ACCES BASSINS PARENTS

Pendant les entraînements, il est normalement interdit aux parents de venir sur le bord du bassin, d'entrer dans le local M.N.S. Sauf membres du comité directeur.
Les parents peuvent attendre dans les vestiaires ou infirmerie pour consulter le tableau. Si ceux-ci devaient venir sur le bord du bassin parce qu'ils y auraient été invités par les entraineurs, ils leur est toutefois absolument interdit de prendre part ou interférer à la bonne marche de l'entrainement.

VISITES MEDICALES

Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la natation doit être fourni à l'inscription.

CONTROLE ANTIDOPAGE

Un médecin agréé F.F.N. peut venir procéder à un contrôle antidopage sur le bord des bassins soit en compétition, soit au cours des entraînements. Pour procéder au contrôle sur les enfants mineurs, il est nécessaire que les parents aient signé la licence et accepté ce contrôle. Dans le cas contraire, il n'y aura pas de contrôle et l'enfant sera déclaré forfait dans le cadre d'une compétition.
Ce contrôle est obligatoire dans les compétitions F.F.N. et légal vis-à-vis du Ministère de la Jeunesse et des Sports. La liste des produits dopants peut être consultée sur le site : *http://www.wada-ama.org/*.

RE-INSCRIPTIONS - INSCRIPTIONS

Anciens : un courrier ou un mail est adressé aux parents.
Nouveaux : inscription après tests.
Le règlement intérieur se consulte au club ou sur le site du club.

COTISATION ANNUELLE

- La cotisation comprend : la licence F.F.N. pour les nageurs effectuant des compétitions, l'assurance et les cours.
- Le club n'effectuera aucun remboursement au-delà des 4 semaines postérieures au démarrage des cours pour le nageur concerné.
- Le club accepte un règlement en espèce uniquement pour la totalité de la somme.

MORALITE

La courtoisie, le respect mutuel, la camaraderie et le meilleur esprit sportif sont de rigueur au sein des adhérents du C.N.S.
Quiconque manquera à cet esprit, pourra faire l'objet de sanctions, de même que la non-observation des règles de la F.F.N. du règlement intérieur du Club et du règlement intérieur des piscines.

N° TELEPHONE

Piscine : Lycée Adam de Craponne : 04 90 56 13 93
Canourgues : 04 90 53 53 80